

## Agenda des manifestations à venir

- Le repas des aînés , le dimanche 26 novembre, à 12h00.
- Le week-end artistique et créatif, les 2 et 3 décembre.
- Le Noël des enfants et des adolescents, le samedi 9 décembre.
- La cérémonie des vœux 2024 du maire, le vendredi 12 janvier à 18h30.

## Inscription « carte cadeau » aux adolescents

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, une carte cadeau sera remise aux adolescents de la commune, la distribution aura lieu le samedi 9 décembre entre 10h00 et 12h00 en mairie en même temps que les colis des aînés.

**Pour en bénéficier il faut nécessairement déposer le bon d'inscription complété en mairie avant le mercredi 29 novembre 18h00.**

## La rubrique de Claude: climat et gestes éco-citoyens

### Calculer notre « empreinte climat » pour savoir comment la réduire

On constate tous que le climat terrestre se réchauffe. Cette augmentation de température est corrélée à nos émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, N<sub>2</sub>O) en lien avec nos activités humaines.

Il devient nécessaire de faire baisser drastiquement le niveau de ces émissions sous peine de faire subir des températures invivables à nos générations futures.

Pour cela, l'ADEME met à disposition un outil de calcul de notre « empreinte climat » qui va nous aider à **prioriser les écogestes**.

\* Le principe est simple : pour chaque consommation (prendre sa voiture pour 10km, manger un steak, chauffer sa maison au fuel...), on décompte les émissions de gaz à effet de serre (émissions intérieures et celles de l'importation) sur son cycle de vie.

Par exemple, un bien acheté est fabriqué, puis utilisé, puis jeté et peut-être recyclé (\* cf ADEME). Chaque étape fait l'objet d'un calcul d'émission.

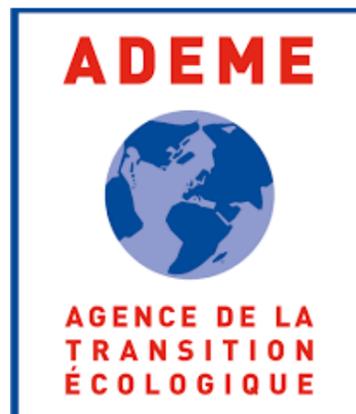
Comment calculer notre propre empreinte ? : se rendre sur le site internet <https://nosgestesclimat.fr>

Quelques ordres de grandeur :

Empreinte climat d'un français : **9,9 t CO<sub>2</sub> eq par an** (estimation provisoire pour 2021)

Objectif 2050 : **2 Tonnes/an**.

L'ADEME précise : « Vous remarquerez également qu'atteindre au plus vite l'objectif de 2 tonnes de CO<sub>2e</sub> par personne est une tâche ardue. Mais n'oubliez pas vous ne serez pas seuls à cheminer vers un mode de vie bas carbone : il s'agit d'une transformation collective qui engage l'État, les collectivités, les entreprises, et la société dans son ensemble. »



## L'édito du maire



Chers Villersois et Villersois,

Ce numéro de novembre vous permettra un retour sur les événements festifs de l'été et du début d'automne : événements qui ont rencontré leur succès habituel :

centre de loisirs, fête des baudets et soirée Beaujolais avec l'association **Festi'bois**, Halloween et le manoir hanté...

Cette rentrée a été marquée aussi par une intensification des activités de l'association **L'Atelier des Possibles** : sport pour petits et grands, rencontre en bibliothèque, atelier d'aquarelle ou de dessin....

Les jeunes de l'**ACJ** nous ont invités le 21 octobre à un nettoyage de la nature dans le cadre de leur engagement en faveur de l'écologie.

La commémoration du 11 Novembre tout d'abord à la stèle canadienne puis au monument aux morts rénové a rencontré une belle participation d'adultes et d'enfants : il est important pour les adultes d'être des passeurs de mémoire et de ne pas oublier cette histoire qui nous fonde.

L'année touche maintenant à sa fin et nous approchons des festivités de fin d'année : distribution des cadeaux, réunion des petits et des aînés ..... Ces moments sont toujours un plaisir autant pour ceux qui participent et ceux qui organisent.

Pour la deuxième année les talents Villersois s'expose-

ront les 2 et 3 décembre sous l'impulsion et le dynamisme de Francine : vous êtes attendus nombreux à ce week-end artistique, créatif et festif.

Dans ce journal vous trouverez quelques informations communales : projet de jardin, suite de l'affouage au Bois Poret et explications des travaux des CD 58 et 65 qui démarreront le mercredi 29 novembre.

Vous pourrez lire aussi un article sur le sujet des déchets, sujet important et crucial aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon local au vu des coûts qu'il engendre. Ainsi la CALL s'engage à réduire les dépenses en ce domaine. Vous trouverez dans ce journal les préconisations qui seront mises en œuvre dès janvier 2024. L'article qui reprend les chiffres donnés en réunion des maires est un peu ardu mais il nous permet de mesurer l'ampleur du sujet et ses enjeux. Il est souhaitable que chacun contribue à l'effort collectif en ce domaine. C'est un acte citoyen et écologique.

A l'approche de la fin d'année nous souhaitons à chacun de profiter des moments festifs offerts par la municipalité et de passer de bonnes fêtes de Noël et de nouvel an avant de nous retrouver le vendredi 12 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Bernadette DOUTREMEPUICH.

## Début des travaux sur les CD 58 et 65

**Les travaux de sécurisation des CD 65 et 58 débuteront le mercredi 29 novembre.**

Ces travaux consistent en

1. Installation de dispositifs de ralentissement aux trois entrées du village (côté cimetière, rue de Lens et route de Servins).
2. Création d'un piétonnier à la sortie du village côté cimetière jusqu'aux dernières maisons.
3. Aménagement d'un parking sur une partie de l'espace vert vacant grand rue (10 places).
4. Affirmation des priorités par l'installation de balises et d'un stop sur la grand-rue (angle avec la rue de Servins).
5. Marquage de places de stationnement grand rue à partir du monument aux morts vers cimetière (après le marquage il sera interdit de stationner en dehors des emplacements).



**INFO-TRAVAUX**

**Pendant la durée des travaux une circulation alternée sera mise en place suivant nécessité.**

Il est demandé à chacun de contribuer au bon déroulement de ces travaux en respectant les signalisations mises en place temporairement.

## Opération « Nettoyons la nature » de l'ACJ



Le samedi 28 octobre, une quinzaine de villersois et villersaises ont bravé les conditions climatiques difficiles pour accompagner les membres de l'Assemblée Citoyenne des Jeunes dans leur opération de nettoyage de la nature. Ils ont parcouru nos rues et nos chemins et ramassé tous les déchets qu'ils ont croisés sur leur trajet, remplissant plusieurs sacs poubelles. Nous les remercions vivement pour cet acte citoyen qui bénéficie à tous les habitants de notre village.

## Collecte des déchets ménagers

Dans le cadre de ses compétences, la CALL assure, pour le compte de ses 36 communes, les prestations de collecte et de traitement des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) ainsi que l'exploitation des déchèteries communautaires sur l'ensemble du territoire via des prestataires de services.

**Les principaux indicateurs techniques pour l'année 2022 :**

- 244 150 habitants répartis en 110 146 foyers dont 80% en pavillonnaire comme à Villers au Bois.
- 146 626 tonnes de déchets collectés, soit environ 596 kg/hab/an.

**Les principaux indicateurs financiers pour l'année 2022 :**

- Dépenses de fonctionnement : 32,9 millions d'euros HT.
- Les recettes de fonctionnement : 8,1 millions d'euros.
- Les recettes perçues au titre de la TEOM : 15,8 millions d'euros.
- Reste à charge au budget général : 9 millions d'euros HT.

**Enjeux budgétaires :**

- Maîtrise de l'augmentation du coût.
- Maintien de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères à son niveau actuel.
- Augmentation des recettes de valorisation.

**Préconisations :**

- Suppression des dépôts itinérants tous les 15 jours après ouverture de la déchetterie de Souchez.
- Collecte en porte à porte des déchets verts tous les 15 jours du 15 avril au 15 octobre.
- Aucune limitation du nombre de passage en déchèteries communautaires.
- Incitation au compostage individuel.
- Incitation au respect des consignes de tri.

**Rappel : les personnes qui souhaitent obtenir un composteur peuvent se rapprocher de la mairie**

## Affouage au bois Poret

Nous reprendrons les coupes d'affouage dès que possible en fonction de la météo. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie : 03 21 50 98 63 ou [villers-au-bois.mairie@wanadoo.fr](mailto:villers-au-bois.mairie@wanadoo.fr)

Les personnes inscrites recevront une invitation pour la réunion d'attribution des parcelles.

**N'oubliez pas de vous inscrire à nouveau pour cette saison même si vous l'avez fait lors de la précédente.**

## Commémorations du 11 novembre

Les commémorations de l'armistice de la première guerre mondiale ont réuni bon nombre d'entre nous le samedi 11 novembre à partir de 11h00. Un cortège formé par les gardes d'honneur, les élus du conseil municipal, les membres de l'Assemblée Citoyenne des Jeunes, les enseignants et les élèves de notre école et d'autres citoyens de notre village s'est ainsi rendu successivement au cimetière anglais, devant la stèle canadienne et enfin devant le monument aux morts récemment rénové pour y déposer des gerbes de fleurs et se recueillir. Tout le monde s'est ensuite réuni à la salle communale pour écouter le discours du maire et la lecture de témoignages de poilus par des élèves de cours moyen avant de partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitiés.



## La fête des Baudets du 9 septembre

La traditionnelle journée de la fête des Baudets organisée par FISTI'Bois a eu lieu le samedi 9 septembre 2023. Une fois encore le succès fût au rendez-vous pour cette journée de rencontre et de convivialité attendue chaque année par les villersaises et les villersois.

De nombreux exposants et badauds ont participé à la brocante dans les rues de notre village avant d'aller partager le verre de l'amitié au bar installé sur le parking de la salle communale ou de se restaurer à la frioterie Sensass. La soirée fût ensuite animée par les concerts des groupes locaux PhoenX Rock Band puis MoleSKeeN dans une belle ambiance.

Nous remercions tous les acteurs de cette manifestation notamment l'équipe de Festi'Bois qui a depuis proposé la soirée Beaujolais qui a eu lieu le samedi 18 novembre et un voyage en Allemagne pour visiter les marchés de Noël d'Aix la chapelle et de Monschau qui aura lieu le samedi 2 décembre.



## La journée à Amiens du 18 septembre

Après Saint –Valéry et Le Crotoy en Juin 2022, c'est à Amiens qu'avait lieu le voyage annuel proposé par la commune le lundi 18 septembre 2023.

Après un trajet matinal en bus, c'est sous un beau soleil que le groupe d'une quarantaine de personnes a commencé par visiter les hortillonnages, un endroit paisible au cœur d'Amiens, lieu de belles découvertes bucoliques.

Après ce tour en barque dépayçant, tout le monde s'est rendu à la cathédrale pour une visite guidée très enrichissante avant de partager un bon repas dans un restaurant du quartier Saint Leu dans une ambiance conviviale.

L'après-midi, le quartier libre proposé permit à chacun de découvrir le vieil Amiens à pieds ou en petit train touristique selon son rythme ou ses envies.

Devant l'enthousiasme manifesté par les participants au retour, la commission vie du village réfléchit déjà à la destination pour l'édition 2024.



## Halloween à Villers-au-bois le 30 octobre



Pour la deuxième année consécutive, la salle communale s'est transformée en manoir hanté à l'occasion de la fête d'Halloween, le lundi 30 octobre. Proposée et organisée par Guillaume Ammeux et toute son équipe d'animation dans le cadre du centre de loisirs d'automne, avec le soutien de la commune et la participation de l'ACJ, cette activité a fait le bonheur des enfants inscrits au centre mais aussi de tous les villersois, petits et grands qui le souhaitent puisque la visite était ouverte à tous en début de soirée. Cet événement a bénéficié comme l'année dernière de la contribution essentielle de Sébastien Hocquette qui a prêté, apporté et installé ses décors et déguisements plus terrifiants les uns que les autres. Une session de rattrapage était possible le lendemain, 31 octobre, à son domicile où environ 80 amateurs de monstres et de frissons ont pu admirer toutes ses décorations dans un moment de convivialité.

## Projet de jardin partagé

La mairie propose aux personnes qui souhaitent faire du jardin potager de leur prêter un terrain situé derrière le point du jour.

Les personnes intéressées sont invités à se faire connaître en mairie, le projet pourra être mis en œuvre si les demandes sont suffisantes (8 personnes minimum).